

AUGMENTATIONS, PRIMES

LES ANNONCES DE STANISLAS GUÉRINI DÉCRYPTÉES

PAR LA FÉDÉRATION CFTC FINANCES

Attendues par les quelques 5,7 millions de fonctionnaires, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guerini, a annoncé ce lundi 12 juin 2023 aux syndicats les nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Pour rappel, elles font suite à l'augmentation du point d'indice accordée par le gouvernement le 1^{er} juillet 2022, dans la foulée des élections législatives.

Les différentes mesures annoncées :

- Une revalorisation à hauteur de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point d'indice, qui sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires. Une annonce loin de compenser l'inflation actuelle de +5,1 % au mois de mai 2023 ;

- Jusqu'à 9 points d'indice supplémentaire pour les agents les moins bien payés à compter du 1^{er} juillet. Dans les faits, cette augmentation bénéficiera aux agents de la catégorie C situés entre les échelons 2 à 9 de la grille des C1 ainsi que certains agents de la catégorie B qui se situent entre les échelons 1 à 5 de la grille B1. Le but de cette mesure étant de corriger le tassement des grilles indiciaires au niveau du salaire minimum. En effet, la hausse de 2,19 % du SMIC le 1^{er} mai dernier a conduit à ce qu'un agent de catégorie C embauché au salaire le plus bas reste ses 12 premières années au salaire minimum en l'état actuel des choses. **La CFTC reste en attente d'un véritable chantier sur les grilles indiciaires, plus à même de résoudre les problèmes des bas de nos grilles indiciaires ;**

- A compter du 1^{er} janvier 2024, une hausse de 5 points d'indice pour tous les agents, soit environ 20 € net par mois. Selon le ministre, cette mesure couplée à l'augmentation du point d'indice devrait conduire à une revalorisation générale de la rémunération des fonctionnaires de 2,5 % en 2024 ;

- A l'automne, une « prime de pouvoir d'achat » de 300 à 800 euros maximum brut sera attribuée aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts mensuels (primes incluses donc). Cette prime sûrement non reconductible de 800 euros pour les agents les moins bien payés à 300 euros pour les agents au plafond, sera soumise aux contributions sociales.

Puis le ministre a annoncé 4 mesures qui ne concernent qu'une minorité d'agents :

- Une hausse du remboursement du forfait de transport collectif qui passe de 50 à 75% ;
- Une revalorisation des frais de missions engagés par les agents publics à hauteur de 10% ;

- Une revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne-temps (CET). A l'heure actuelle, l'indemnisation pour un cadre A est de 135 euros, 90 euros pour un cadre B et 75 euros pour un cadre C ;

- Une reconduction de la GIPA, indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat qui est versée si l'évolution de votre traitement brut indiciaire est inférieure, sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation.

Pour la Fédération CFTC Finances, même si certaines annonces sont intéressantes, elles ne répondent à la baisse du pouvoir d'achat subi par les fonctionnaires depuis plus de 10 ans. La déception est grande face à cette annonce d'augmentation du point d'indice de 1,5% qui ne permet même pas d'ajuster les salaires des fonctionnaires par rapport à l'inflation. Ce point d'indice qui a été revalorisé 24 fois entre 1995 et 2010 pour répondre à la hausse des prix, n'a été revalorisé que 3 fois depuis 2010. Des économies pour l'État et une érosion du pouvoir d'achat des fonctionnaires. L'INSEE dans un rapport d'août 2021 rappelle que les salaires de la fonction publique corrigés de l'inflation ont diminué de 0,7 % entre 2009 et 2019 alors que dans le même temps les salaires du privé ont augmenté de 5 %.

La Fédération CFTC Finances réclame une nouvelle hausse du point d'indice à la hauteur de l'inflation actuelle soit 5,1 %, ainsi qu'une revalorisation immédiate des grilles indiciaires pour tous les fonctionnaires.

ADRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com